



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

54^e séance plénière

Mardi 10 novembre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Mungra (Suriname),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Expression de sympathie à la mémoire de Mohamed Taki Abdoukarim, chef d'État des Comores

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de feu le chef d'État de la République fédérale islamique des Comores, S. E. M. Mohamed Taki Abdoukarim, qui est décédé le 5 novembre 1998.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant des Comores de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple comoriens, ainsi qu'à la famille éprouvée de M. Mohamed Taki Abdoukarim.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Mohamed Taki Abdoukarim.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Erwa (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : «Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été véridiques dans ce sur quoi ils ont passé contrat avec Dieu. Tel est, donc, qui a achevé le terme de sa vie, et tel qui attend; tandis qu'ils n'ont varié d'aucune variation.» (*Le Coran, XXXIII:23*)

Je prends la parole au nom du Groupe des États d'Afrique Membres de l'ONU à une bien triste occasion. Au nom de l'ensemble du continent africain et du monde entier, nous faisons part de notre tristesse à la nouvelle du décès de feu le Président regretté, Mohamed Taki Abdoukarim, des Comores, un pays frère.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, je transmets nos sincères condoléances à la délégation comorienne et, par le biais de cette délégation, au Gouvernement et au peuple de ce pays frère, ainsi qu'à la famille du Président qui était une grande figure de l'Afrique. Nous prions Dieu d'accepter le Président Abdoukarim à ses côtés et de donner à sa famille courage et réconfort.

Les accomplissements du Président Abdoukarim ont été aussi nombreux que précieux. Il compte parmi les hommes d'État les plus remarquables et a été un éminent dirigeant des Comores. L'Histoire témoignera de ses nombreuses réalisations. Depuis qu'il avait pris le pouvoir à une époque difficile de l'histoire comorienne que nous connaissons tous, le Président Abdoukarim avait voulu consacrer sa mission au service de son peuple, en tant que dirigeant

et pour réaliser l'objectif d'unité et de solidarité de son pays, poursuivant ainsi dans le sillage du long combat qu'il avait livré, afin de le guider vers le succès. C'est au nom de ce combat qu'il a souffert et qu'il a été emprisonné. Il a été élu pour diriger son pays après avoir obtenu les suffrages de la majorité des électeurs de son pays. Il s'est attiré le respect de son peuple et la reconnaissance des organisations régionales et internationales grâce à son engagement dévoué en faveur d'un développement social fondé sur la vertu, la moralité, le respect des droits de l'homme et la volonté du peuple.

Avec le décès de ce sage dirigeant, le peuple frère des Comores a perdu un grand homme et un homme d'État compétent. Cette perte n'afflige pas seulement les Comores mais l'Afrique tout entière, qui aspire à avoir des dirigeants aussi responsables que M. Mohamed Taki Abdoukarim. Nous prions Dieu de l'accepter et de lui pardonner, avec tous les martyrs.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole au représentant d'Oman qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Al-Hinai (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Asie, j'ai le grand honneur de m'associer aux autres membres de l'Assemblée générale pour rendre un hommage tout particulier à la mémoire de feu le Président de la République fédérale islamique des Comores, S. E. M. Mohamed Taki Abdoukarim. M. Mohamed Taki Abdoukarim a eu une carrière politique remarquable et a occupé des positions importantes dans les gouvernements qui se sont succédés depuis l'accession des Comores à l'indépendance en 1975. Il a joué un rôle de premier plan dans les affaires internationales en participant activement avec les autres chefs d'État aux réunions de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes. Nous considérons que le décès de M. Mohamed Taki Abdoukarim est une immense perte pour la République fédérale islamique des Comores et une source de douleur profonde pour son peuple.

Au nom du Groupe des États d'Asie, je demande au Représentant permanent des Comores de transmettre les condoléances du Groupe au Gouvernement et au peuple comoriens, en particulier à la famille du Président Abdoukarim. Nous prions pour que Dieu leur donne la force de supporter cette grande perte. Puisse l'âme du Président Abdoukarim reposer dans la paix éternelle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Roumanie qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Gorita (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec beaucoup de chagrin que les pays du Groupe des États d'Europe orientale ont appris le décès prématuré du Président de la République fédérale islamique des Comores, Mohamed Taki Abdoukarim. En tant que participant remarquable à la vie politique de son pays pendant de nombreuses années et depuis son élection comme chef de l'État en mars 1996, le Président Abdoukarim a oeuvré vigoureusement en faveur de la stabilité politique et du progrès économique de son pays et du bien-être du peuple des Comores.

En ce moment de profonde tristesse, au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à exprimer nos sincères condoléances au Président par intérim des Comores, au Gouvernement et au peuple comoriens et, surtout, à la famille éprouvée. Nous sommes confiants que ce triste événement mobilisera davantage le peuple comorien dans ses efforts visant à parvenir à un règlement pacifique des problèmes politiques et économiques du pays.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, qui fera une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Izquierdo (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la délégation de l'Équateur tient à exprimer au Gouvernement et au peuple de la République fédérale islamique des Comores ses plus sincères condoléances à la suite du décès de S. E. M. Mohamed Taki Abdoukarim, chef de l'État de ce pays, survenu le 5 novembre dernier.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a voulu s'associer de façon solidaire à l'hommage sincère rendu à la mémoire de M. Abdoukarim, remarquable homme d'État et dirigeant politique de grande importance pour son pays et pour la communauté internationale. Sa présence dans l'histoire de son pays restera à jamais.

La délégation de l'Équateur remercie la délégation des Comores de transmettre ce message d'amitié des pays membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à la famille de l'illustre défunt, aux autorités et au peuple de la République fédérale islamique des Comores.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, qui fera une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Smith (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

J'ai le triste devoir de transmettre, au nom du Groupe, nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores à la suite du décès prématuré de leur chef d'État, S. E. M. Mohamed Taki Abdoukarim.

Le Président Abdoukarim a été une importante figure de la vie politique des Comores pendant des décennies, et son élection en mars 1996 à la présidence de son pays a été le point culminant de sa carrière. L'Histoire témoignera de ses réalisations en tant que Président et de la contribution qu'il a apportée au progrès de son peuple.

Nous compatissons avec le peuple et le Gouvernement des Comores en ces temps difficiles.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen, qui fera une déclaration au nom du Groupe des États arabes.

M. Al-Ashtal (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Comores à la suite du décès prématuré de S. E.M. Mohamed Taki Abdoukarim, qui a assumé la présidence de son pays le 25 mars 1996, après avoir joué un rôle important dans l'édification des Comores. Il s'agit d'une lourde perte pour le peuple des Comores et pour tout le continent africain.

Nous, du Groupe des États arabes, tenons à exprimer nos sincères condoléances et nous prions Dieu d'apporter la paix à la famille du défunt. Nous demandons au Représentant permanent des Comores de transmettre nos condoléances au peuple comorien.

Que Dieu lui apporte paix et miséricorde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis, qui fera une déclaration au nom du pays hôte.

Mme Montoya (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement des États-Unis tient à exprimer ses condoléances à la famille du Président Abdoukarim et au peuple de la République fédérale islamique des Comores.

Nous n'oublions pas que, en un moment de deuil national pour nous — lorsqu'un avion des Ethiopian Airlines avait été détourné et s'était écrasé tragiquement dans l'océan Indien —, le Président Abdoukarim et le peuple des Comores sont venus en aide aux victimes américaines, à leurs familles et au Gouvernement des États-Unis. Nous n'oublions pas non plus l'assistance et l'appui apporté par le Président à la suite d'une deuxième tragédie nationale, lorsque nos ambassades à Nairobi et à Dar es-Salaam ont été la cible d'attaques terroristes.

En ce moment crucial pour la jeune démocratie des Comores, nous appelons le Gouvernement et le peuple comoriens à se rassembler et à oeuvrer en commun pour le bien du pays. Il s'agit là de la meilleure façon d'honorer la mémoire du Président Abdoukarim, qui consiste à assurer le triomphe des forces constitutionnelles aux Comores pour une succession sûre et légale à la tête de l'État.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale islamique des Comores, M. Mohamed Aboud Mahmoud.

M. Mahmoud (Comores) : C'est avec une vive émotion que la délégation comorienne a écouté les hommages que vous avez rendus à notre défunt Président de la République, S. E. Hajj Mohamed Taki Abdoukarim, et, au nom du Gouvernement et du peuple comoriens, nous adressons nos plus sincères remerciements à tous les États Membres et à S. E. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, qui, lui aussi, a rendu un fervent hommage à notre Président.

Tout d'abord, je voudrais assurer que l'intérim s'est déroulé dans le calme et la sérénité. Aux termes de l'article 10 de la Constitution comorienne, le Haut Conseil de la République, saisi par le Gouvernement, a constaté le décès du Président de la République. En vertu dudit article 10 de la Constitution, le Haut Conseil de la République a confié l'intérim de la présidence à S. E. M. Tadjidine Ben Saïd Massonde, Président du Haut Conseil de la République, siégeant au Conseil constitutionnel.

Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler mon Président à votre bon souvenir en vous décrivant

quelques-uns de ses accomplissements. Né à Mbeni, aux Comores, en 1936, S. E. Mohamed Taki Abdoukarim a été le quatrième Président des Comores et, on peut le dire, le représentant de la première génération politique comorienne. Son dynamisme et son sens des responsabilités le font remarquer et il est élu, en 1967, député de l'Assemblée territoriale des Comores pour représenter sa région.

Il a aussi occupé plusieurs portefeuilles ministériels avant l'accession à l'indépendance des Comores. Lorsque les Comores accèdent à l'indépendance le 6 juillet 1975, cela ne le surprend pas, car il a été le défenseur inlassable de cette indépendance. Il a toutefois connu des déboires politiques qui ont entraîné emprisonnements et exils. En 1978, il est élu député à l'Assemblée fédérale et Président de cette Assemblée. En 1985, il est obligé une première fois de s'exiler pour ses convictions politiques. Après un exil d'environ cinq ans en France, il rentre aux Comores en 1990, il se présente aux élections présidentielles qui avaient été organisées après l'assassinat du Président de la République, S. E. M. Ahmed Abdallah Abderemane, assassiné par des groupes de mercenaires. Il perdra ces élections contre S. E. M. Saïd Mohamed Djohar. Après le coup d'État de 1995, il apparaît comme le recours incontournable pour redonner à l'État son autorité et entamer le redressement national. Il se représente donc aux élections de 1996 et il est élu en remplacement de S. E. M. Saïd Mohamed Djohar.

En homme de dialogue, il lance un appel à toutes les formations politiques pour redonner une légitimité à l'archipel. Dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, de la francophonie et de la Commission de l'océan Indien, le Président Taki devance ses homologues en défendant l'idée d'une coopération Sud-Sud davantage accrue. Devant la communauté francophone, il rappelle le profond attachement de l'archipel au fonds culturel commun partagé par des millions d'hommes et de femmes par-delà les frontières et les continents.

Devant les pays composant la Commission de l'océan Indien, il a fait siennes les idées d'intégration d'un vaste marché régional. De même, le chef de l'État, dans le cadre de la Ligue des États arabes et dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique, a rappelé le principe de la solidarité qui doit régir les relations entre leurs membres. Enfin, il a entrepris un renforcement des relations bilatérales par le biais d'accords, qui ont ouvert la voie à des projets communs de développement et de soutien à l'éducation.

Prenant en compte les aspirations légitimes manifestées par S. E. le Président Mohamed Taki, je voudrais, du haut

de cette tribune, lancer un appel solennel à la communauté internationale pour aider les Comores à trouver une solution à la crise séparatiste qui secoue le pays. En effet, l'unité et l'intégralité territoriale de l'archipel des Comores sont menacées, frappant ainsi durement l'État dans ses fondements et menaçant aussi la paix et la stabilité en Afrique et dans l'océan Indien et ce en créant un précédent dangereux dans le monde. La solution à la crise anjouanaise implique la solidarité internationale, et l'engagement affecte les pays arabes et les pays africains, et plus que jamais des mesures doivent être prises non seulement pour dénouer la crise actuelle mais aussi pour garantir la paix et la stabilité, gages d'un développement économique et social harmonieux et durable pour la région et pour les Comores.

La nation comorienne est en deuil, le peuple comorien est orphelin. Le Président Mohamed Taki voulait réconcilier tout un peuple, apaiser les esprits et ouvrir les Comores vers l'extérieur et à la mondialisation. La communauté internationale a été privée d'un de ses enfants les plus dévoués à la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région sud-ouest de l'océan Indien.

Point 3 de l'ordre du jour

Pouvoirs des représentants à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/53/556)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 11 de son rapport se lit comme suit :

«*L'Assemblée générale,*

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission.»

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais faire l'observation suivante en dehors du cadre des procédures de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Les Membres savent bien que la douzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés a reconnu

que la participation d'Israël aux travaux de l'Assemblée générale devrait se faire conformément au droit international. De ce fait, les pouvoirs d'Israël ne devraient pas couvrir les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem/Al Qods.

L'on sait également que le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a demandé au Président de ce bureau d'envoyer une lettre au Président de la Commission de vérification des pouvoirs pour que lui-même et les membres de la Commission prennent connaissance de ce que les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont décidé. Nous croyons comprendre que cette lettre a été transmise à la Commission après la convocation de la première réunion. Nous espérons donc, indépendamment du fait que la Commission et l'Assemblée générale auront déjà pris une décision sur la question, que le prochain rapport de la Commission de vérification des pouvoirs reflétera ce point de façon objective.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 11 de son rapport.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Abdelaziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, je voudrais, au nom de la délégation égyptienne, exprimer notre reconnaissance au Président et aux membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour le rapport qui figure dans le document A/53/556.

La délégation égyptienne estime que le projet de résolution dont nous sommes saisis a toujours été adopté par consensus. L'Égypte se joindra au consensus sur le projet de résolution cette année, et elle tient à relever que les pouvoirs de la délégation israélienne ne s'appliquent qu'à Israël à l'intérieur de ses frontières du 4 juin 1967 et pas aux territoires occupés par Israël depuis juin 1967, y compris Al Qods/Jérusalem. Le fait que nous acceptons l'adoption du rapport par consensus ne constitue en aucun cas une reconnaissance d'Al Qods/Jérusalem comme capitale d'Israël.

Cela est conforme aux dispositions du droit international et de la légalité internationale. Notre position

a été exprimée au Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Durban en septembre dernier, et qui a souligné ce qui suit :

«La représentation israélienne aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait être conforme au droit international. En conséquence, nous devons confirmer que les pouvoirs israéliens ne s'appliquent pas aux territoires occupés depuis 1967, y compris Al Qods/Jérusalem.»

Cette position figure également dans une lettre datée du 21 octobre, adressée au Président de la Commission de vérification des pouvoirs par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, en tant que chef du Mouvement. Cette lettre n'a pas été mentionnée dans le rapport qui est présenté à l'Assemblée aujourd'hui.

M. Zamaninia (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole pour exprimer les réserves de ma délégation sur la partie du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, figurant au document A/53/556, se rapportant aux pouvoirs d'Israël. Ma délégation note que les projets de résolution sur cette question sont habituellement adoptés sans être mis aux voix. Aussi, conformément à la position du Gouvernement de la République islamique d'Iran sur cette question, ma délégation n'entérine pas la partie du rapport qui se réfère à l'approbation des pouvoirs d'Israël.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour une explication de vote avant le vote et nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs, au paragraphe 11 de son rapport (A/53/556).

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite en faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/23).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point 3 b) de l'ordre du jour.

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Projet de résolution (A/53/L.24)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Kirghizistan qui va présenter le projet de résolution A/53/L.24.

Mme Eshmambetova (Kirghizistan) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des 130 auteurs, je suis très heureuse de présenter le projet de résolution A/53/L.24, «Proclamation de l'Année internationale de la montagne».

Le projet de résolution proclame l'année 2002 Année internationale de la montagne. Cette date convenue par la plupart des délégations, à titre symbolique, coïncidera avec Rio+10, l'examen et l'évaluation d'ensemble sur une période de 10 ans de la mise en oeuvre d'Action 21. Elle sera également précédée, en l'an 2000, par la huitième session de la Commission du développement durable qui sera consacrée aux ressources terrestres, y compris les ressources de montagnes.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale invite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en tant que chef de projet du chapitre 13 d'Action 21, à être l'institution pilote de cette Année. Elle demande aux gouvernements, aux organisations nationales et internationales, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé de verser des contributions volontaires et d'apporter d'autres formes d'appui à l'Année internationale de la montagne.

Elle encourage tous les gouvernements, les organismes des Nations Unies et tous les autres acteurs à profiter de l'Année internationale de la montagne pour faire mieux percevoir l'importance de la mise en valeur durable des montagnes.

Les montagnes et plateaux constituent plus du quart de la surface de la terre et sont habités par près de 10 % de la population mondiale. Plus de la moitié de la population mondiale dépend des ressources d'origine montagnaise telles que l'eau, la biodiversité, les loisirs, l'agriculture, les forêts et les minerais. Certaines de ces ressources ont une importance dépassant le cadre national ou régional; elles ont une importance mondiale pour l'avenir de notre planète.

Les montagnes sont une grande source d'eau douce. Les plus grands fleuves du monde prennent leur source dans les montagnes. Vu qu'ils conservent de grandes quantités d'eau fraîche sous forme de neige et de glace ainsi que dans les lacs et retenues d'eau, les montagnes jouent un rôle global en fournissant l'eau à l'agriculture, l'industrie et aux

centres urbains des basses terres avoisinantes. Vu que 35 % de la population mondiale va certainement connaître une pénurie d'eau d'ici à l'an 2025, la gestion de l'eau et la coopération économique entre les pays riverains deviendra très importante au siècle prochain.

Les montagnes sont un domaine essentiel de la biodiversité mondiale. Elles sont le lieu d'une grande richesse d'espèces endémiques, d'écosystèmes et de paysages remarquables. Les montagnes des régions tropicales et sous-tropicales, en particulier, comprennent de grands centres de biodiversité mondiale. De nombreuses régions montagneuses ayant la plus grande diversité biologique et de paysages sont des zones protégées. En fait sur les 785 millions d'hectares de zones protégées dans le monde, un tiers se trouve dans les montagnes, dans 65 pays. Les éléments génétiques dans les plantes, chez les animaux et dans les micro-organismes présentent un potentiel pour l'agriculture, la santé et le bien-être de l'homme ainsi que pour la protection de l'environnement. Ainsi, les zones montagneuses jouent un rôle très important dans l'utilisation durable et la préservation à long terme de la biodiversité sur la terre.

Plus de la moitié de la population du monde vit en zone urbaine, et l'urbanisation se poursuivra au siècle prochain. Cette urbanisation mondiale accélérée a pour effet une demande plus forte de lieux de détente et de loisirs. Les zones de montagne sont celles qui ont le plus fort potentiel d'attraction à cet égard, puisqu'elles offrent une riche diversité de vastes panoramas naturels. La montagne joue un rôle important dans le tourisme, la plus grande industrie mondiale, qui emploie plus de 200 millions de personnes, soit un dixième de la main d'oeuvre mondiale. Trouver un équilibre entre intérêts économiques et aspects écologiques est dans l'intérêt et des populations locales et du monde entier.

La mise en valeur durable et l'utilisation des ressources des zones de montagne n'est possible qu'au niveau des communautés montagnardes. Le savoir-faire et l'expérience locaux sont nécessaires pour maintenir les écosystèmes, les moyens de subsistance locaux et la production. Toutefois, ils ont besoin d'être soigneusement associés aux nouvelles techniques et aux découvertes récentes. Les gouvernements doivent être prêts à faire des investissements proportionnellement plus importants pour former et instruire les habitants des régions montagnardes et dédommager les gardiens des ressources locales. Les gouvernements ont une grande responsabilité vis-à-vis des régions qu'on appelle périphériques et de leurs ressources vitales. La décentralisation du pouvoir des capitales vers les

régions montagneuses, les villes et les villages serait l'un des meilleurs moyens d'émanciper les habitants des montagnes, de réduire les coûts, d'augmenter l'efficacité et de créer l'intérêt voulu pour la mise en valeur durable et la gestion des ressources en montagne.

Les montagnes sont des paysages dynamiques qui se modifient, à l'échelle mondiale, probablement plus vite que tout autre grand système écologique. Les obstacles considérables auxquels se heurte une mise en valeur durable des montagnes au XXIe siècle ne pourront être surmontés que si les problèmes sont reconnus et abordés par les collectivités locales, les responsables politiques nationaux et les organisations internationales.

Le chapitre 13 d'Action 21, adopté à Rio en 1992, a reconnu le caractère indispensable de ce grand écosystème, étroitement lié à la survie de l'écosystème mondial. Il a également souligné la nécessité d'encourager la création de réseaux régionaux, nationaux et internationaux d'initiatives populaires et les activités des organisations non gouvernementales internationales, régionales et locales qui s'occupent du développement des régions montagneuses. Une telle initiative est née lors d'une conférence internationale intitulée «Recherches relatives aux régions de haute montagne : problèmes et perspectives pour le XXIe siècle», tenue en 1996 à Bichkek, au Kirghizistan. Les participants à cette conférence ont adopté une résolution appelant la communauté internationale à proclamer une année internationale de la montagne dans le but de souligner l'importance d'une mise en valeur durable des montagnes et d'en faire progresser la cause. Cette proposition a été chaudement appuyée par le Président du Kirghizistan, M. Askar Akayev, dans sa lettre au Secrétaire général.

Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1997/45, intitulée «Proclamation d'une Année internationale de la montagne», adoptée à sa session de fond à Genève, a accueilli avec satisfaction et appuyé les efforts en cours visant à protéger les écosystèmes fragiles de montagne et à promouvoir la mise en valeur durable des montagnes. Il a demandé en outre au Secrétaire général de s'informer auprès des gouvernements et des organisations internationales, régionales et non gouvernementales pertinentes si elles trouvaient souhaitable la proclamation d'une année internationale de la montagne.

Le rapport du Secrétaire général, établi à partir des réponses des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organismes des Nations Unies, qui a été présenté à la session de fond du Conseil économique et social à New York l'été dernier, a montré que bien qu'on

reconnaisse davantage l'importance des montagnes pour l'économie, la société et l'environnement, au niveau mondial, des efforts considérables restent à accomplir à tous les niveaux pour protéger, préserver et gérer de manière durable ces ressources.

Lors de cette session, le Conseil économique et social a adopté une résolution recommandant que l'Assemblée générale proclame une Année internationale de la montagne, qui permettrait de donner l'impulsion nécessaire à la réalisation des objectifs du Chapitre 13 sur la mise en valeur durable des montagnes. Nous espérons vivement que l'Assemblée générale suivra cette recommandation du Conseil économique et social et adoptera le projet de résolution par consensus.

M. Ghimire (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 1997/45 du 22 juillet 1997, intitulée «Proclamation d'une Année internationale de la montagne», ma délégation est heureuse de dire qu'elle appuie pleinement cette résolution, car elle considère que cette proclamation est souhaitable et surtout qu'elle débouche sur des mesures visant à assurer la durabilité des pays montagneux.

Le Népal a la caractéristique d'avoir la plupart des montagnes les plus hautes du monde et, selon nous, la proclamation d'une Année internationale de la montagne permet non seulement de reconnaître la nécessité de préserver le système d'entretien de la vie si indispensable à la survie de l'écosystème mondial, mais aussi de fournir une base solide à de nouveaux travaux de fond sur la mise en valeur des montagnes; cette proclamation a donc une portée vraiment universelle pour l'avenir de l'humanité.

Il y a lieu de mentionner que le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, qui siège à Katmandou, est susceptible de contribuer à l'objectif de durabilité écologique et d'éradication de la pauvreté dans la région de l'Hindu-Kush et de l'Himalaya.

Ces dernières années, le Centre a intensifié ses efforts pour promouvoir la durabilité des systèmes d'exploitation agricole en montagne et la gestion durable des ressources naturelles, renforcer les capacités nationales pour l'élaboration et l'application de stratégies de mise en valeur durable des montagnes et établir une solide base informatique — un réseau — sur la mise en valeur durable de la région de l'Hindu-Kush et de l'Himalaya, entre autres.

De l'avis de la délégation népalaise, la proclamation de l'Année internationale de la montagne est un premier pas

modeste vers la préservation de l'environnement et l'élimination de la pauvreté, problèmes qui ont besoin d'être traités plus efficacement dans le monde entier. Nous pensons également qu'un geste aussi solennel permettrait de trouver des moyens d'assurer une mise en valeur durable des pays montagneux.

C'est dans cet esprit que nous mettons l'accent sur la nécessité impérieuse d'utiliser nos ressources et les occasions qui nous sont données, en conjonction avec les efforts internationaux de collaboration et une démarche scientifique interdisciplinaire pour mettre au point un plan viable et efficace à cet effet.

M. Zipper (France) : La proclamation de l'année 2002 comme Année internationale de la montagne est une initiative fort bien venue pour laquelle je tiens à remercier chaleureusement le Kirghizistan, inspirateur enthousiaste et tenace de ce projet. Elle fournira l'occasion de renforcer la coopération internationale dans le domaine des montagnes, en particulier à l'échelle régionale et sous-régionale, de mener des actions de sensibilisation auprès de publics larges et diversifiés, d'intensifier aussi les échanges d'informations et d'expériences afin notamment d'identifier et de diffuser des bonnes pratiques en la matière.

La France est particulièrement sensible à la nécessité de préserver et de mettre en valeur les régions montagneuses. De tels efforts ne peuvent toutefois être efficaces que s'ils s'inscrivent dans un cadre international. C'est ainsi que mon pays, par exemple, a conclu avec ses voisins une Convention internationale sur la protection des Alpes.

Pour toutes ces raisons, mon pays est décidé, comme lors de la dernière session du Conseil économique et social, de parrainer ce projet de résolution. Il s'attachera à donner éclat et retentissement à l'Année internationale de la montagne.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.24, intitulé «Proclamation de l'Année internationale de la montagne».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/53/L.24?

Le projet de résolution A/53/L.24 est adopté (résolution 53/24).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 12 de l'ordre du jour.

Point 31 de l'ordre du jour

Culture de la paix

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (A/53/370 et Add.1 et 2)

Projet de résolution (A/53/L.25)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres que, dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale, en date du 14 octobre 1998, le Représentant permanent de l'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois d'octobre, demande que l'Assemblée générale entende en session plénière une déclaration de l'observateur du Saint-Siège sur le point 31 de l'ordre du jour, «Culture de la paix».

Étant donné l'importance que revêt la question que nous examinons, je propose que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition faite d'écouter la déclaration de l'observateur du Saint-Siège sur ce point de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Bangladesh qui va présenter le projet de résolution A/53/L.25.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a le grand plaisir d'ouvrir le débat sur le point 31 de l'ordre du jour, intitulé «Culture de la paix». Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général (A/53/370) qui contient les projets de déclaration et de programme d'action sur une culture de paix.

L'année dernière, le Bangladesh a eu l'honneur, au nom de 50 pays, de présenter à l'Assemblée générale en séance plénière le projet qui a fait l'objet de la résolution 52/13 sur la culture de la paix, adoptée par consensus. Le

rapport de synthèse dont nous sommes saisis a été établi conformément à cette résolution et contient des recommandations utiles et concrètes qui, à notre avis, devraient contribuer au rayonnement de la culture de la paix dans le monde.

Ainsi qu'il est fait mention dans l'introduction du rapport, dans un monde en pleine mutation, où les questions éthiques prennent une importance croissante, la culture de la paix offre aux générations futures des valeurs qui peuvent les aider à façonner leur destinée et à participer activement à l'édification d'une société plus juste, plus humaine, plus libre et plus prospère, prélude à l'avènement d'un monde plus pacifique.

Pourquoi est-il si important d'instaurer une culture de la paix à ce stade de l'histoire humaine? La réponse apparaît évidente si nous examinons la nature des conflits et des troubles sociaux qui éclatent de par le monde. Nous constatons que les guerres inter-États et les occupations sont en déclin depuis la fin de la guerre froide, ce qui aurait dû contribuer à une réduction de la violence, mais c'est le contraire qui semble se produire. Alors que nous approchons du prochain millénaire, nous sommes préoccupés par la violence endémique générée par les conflits au sein des États, les troubles sociaux, les privations, la répression des droits des personnes, la prise de contrôle de maigres ressources, les rivalités ethniques, le racisme et la xénophobie.

La prévention de la violence ne devra pas seulement être bâtie par des mesures étatiques mais être conçue avant tout dans l'esprit des hommes et des femmes, des enfants et des adultes. Cette prévention passe par l'inculcation de la culture de la paix et de la non-violence à chaque être humain. La culture de la paix repose essentiellement sur le respect de la vie et de tous les droits de l'homme, le rejet de la violence, l'enseignement des principes de liberté, de justice et de démocratie, la tolérance et la solidarité entre les personnes et les peuples, le règlement des causes premières des conflits, la résolution de problèmes par le biais du dialogue et de la négociation, la liberté d'expression et d'opinion et le droit à l'information, et une participation pleine et efficace au processus de développement.

En étudiant ces éléments, nous nous rendons compte immédiatement que la culture de la paix n'est pas une invention récente mais un ensemble de valeurs et de principes respectés et reconnus dans toutes les sociétés, cultures et religions, universellement acceptés et constituant le fondement même de la culture de la paix.

La culture de la paix a pour ambition de donner aux peuples les moyens d'agir. Elle contribue à triompher des systèmes autoritaires et de l'exploitation grâce à la participation démocratique; elle vise à combattre la pauvreté et les inégalités et à promouvoir le développement; elle célèbre la diversité, oeuvre au rapprochement entre les peuples, à la tolérance et à la valorisation de la condition féminine.

En fait, le développement du concept de culture de la paix s'appuie sur des valeurs tant théoriques que pratiques. Il offre un cadre conceptuel mettant en exergue l'importance de traiter les causes culturelles profondes de la guerre et de la violence et il constitue la base d'une stratégie cohérente pour une culture de la paix et de la non-violence. Le projet de déclaration et le programme d'action sur une culture de la paix représentent une avancée significative dans l'édification d'une stratégie mondiale de l'ONU, s'appuyant sur des mesures rationnelles et se renforçant mutuellement, en vue d'instaurer une culture de la paix et de prévenir la violence. Nous accueillons ces textes avec satisfaction et les appuyons sans réserve.

En proclamant l'an 2000, l'Année internationale de la culture de la paix, l'Assemblée générale a ainsi reconnu la valeur de la culture de la paix. L'Assemblée statuera également aujourd'hui sur le projet A/53/L.25 sur la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). Avec de nombreux pays coauteurs, le Bangladesh a eu l'honneur de lancer la proposition de la Décennie au Conseil économique et social, en juillet dernier. Nous sommes certains que ce projet de résolution sera adopté par consensus par l'organisme mondial, ouvrant la voie à la culture de la paix et de la non-violence pour les générations présentes et futures.

Le Bangladesh se réjouit de trouver dans le rapport de synthèse des informations sur toute une série d'activités liées à la culture de la paix, mises en oeuvre par le système des Nations Unies et en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans différentes régions du monde. La participation de la société civile à ces activités est absolument essentielle. Le défi qu'implique la promotion d'une culture de paix est si vaste et si lourd de conséquences qu'il ne pourra être relevé que s'il devient une priorité pour l'ensemble du système des Nations Unies. Peut-on concevoir un meilleur moyen pour l'Organisation des Nations Unies de réaliser les objectifs de la Charte que de promouvoir une culture de la paix dans le monde?

Nous sommes donc très encouragés par l'attention qu'a accordée le mois dernier le Comité administratif de coordination (CAC) à l'initiative d'une culture de la paix. Le document A/53/370/Add.2 indique que les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies se sont accordés à reconnaître que le concept d'une culture de la paix était au coeur même des activités des organismes des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la décision du CAC d'inaugurer l'Année internationale de la culture de la paix dans tous les sièges et bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale de la paix de 1999. Nous félicitons le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son appui prospectif à l'initiative d'une culture de la paix. Le Bangladesh s'associe à nombre d'autres pays pour rendre hommage à la direction visionnaire de M. Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO, et encourage un renforcement de sa participation aux activités liées à la culture de la paix.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour nous féliciter de la résolution sur une culture de paix, adoptée lors de la réunion du Conseil exécutif de l'UNESCO le vendredi 6 novembre 1998 à Tachkent. Le rapport de synthèse a déterminé la nature variée des activités entreprises par les pays, la société civile et les organisations régionales et internationales pour promouvoir une culture de la paix. On a un exemple frappant de ces activités dans le mémorial de l'île de Gorée au Sénégal qui est un exemple de tolérance et de non-violence pour l'Afrique et la diaspora. Le prix de la paix dédié à la mémoire du Président Félix Houphouët-Boigny est également une façon notable d'honorer les personnes qui se dévouent à la cause de la culture de la paix.

Nous estimons que les projets de déclaration et de programme d'action sont bien rédigés et contiennent des mesures précises qui faciliteront la promotion d'une culture de la paix. Ils offrent un cadre conceptuel qui peut accroître l'efficacité du système des Nations Unies de façon intégrée dans son oeuvre de promotion d'une culture de la paix et lient ces activités à d'autres domaines prioritaires de l'ONU, y compris celles relevant de la paix et la sécurité internationales, de la démocratie, du développement et des droits de l'homme. À cet égard, le Bangladesh estime que le concept de très large portée d'une culture de la paix peut être choisi à juste titre comme thème de l'Assemblée générale de l'an 2000 que l'on a proposé de nommer Assemblée du millénaire.

Nous demandons que le projet de déclaration et le projet de programme d'action soient adoptés le plus rapidement possible à cette session de l'Assemblée générale. Le

Bangladesh sera très honoré de présenter un projet de résolution approprié pour l'adoption de ces textes par consensus et est également tout disposé à coordonner les consultations sur ce sujet, comme il l'a fait l'an dernier.

Mme Ataeva (Turkménistan) (*interprétation du russe*) : Je voudrais tout d'abord dire notre gratitude au Gouvernement bangladais pour avoir présenté en cette instance une question qui pourrait bien définir notre avenir, puisqu'il s'agit de la culture de la paix.

Notre délégation voudrait féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour le rapport de synthèse concret et approfondi qui nous est présenté et dans lequel figure un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix. Le Turkménistan appuie pleinement les initiatives qui figurent dans le rapport appelant les États Membres à se joindre à la commémoration de l'an 2000, aube du prochain millénaire, comme Année internationale de la culture de la paix.

Le Gouvernement turkmène s'est porté coauteur du projet de résolution sur la culture de la paix à cette session, tout comme l'an dernier. L'été dernier, le Turkménistan s'est porté coauteur de la résolution du Conseil économique et social sur la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). Espérons que les délégations appuieront également l'adoption par consensus du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie à sa présente session.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a plus de 53 ans pour répondre à la nécessité d'établir une paix durable. Depuis le jour de sa création, l'Organisation n'a cessé d'avoir pour objectif principal et fondamental un objectif de paix consacré dans la Charte. La culture de la paix repose sur un ensemble global et complexe de valeurs ayant pour base le droit à la paix, droit essentiel que l'on ne saurait séparer d'aucun autre droit fondamental de l'homme, tel que le droit à la vie, à la sécurité, à la liberté et au développement, les droits des femmes et ceux des enfants. La paix ne peut être édiflée que s'il y a partage des responsabilités et instauration d'un dialogue dans le but de mettre fin à la violence, à la haine et au recours à la puissance militaire. La paix peut être garantie si elle repose sur les valeurs et les principes de la liberté, de la justice, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la tolérance et de l'acceptation de la diversité.

Apprendre à vivre ensemble n'est pas un nouveau concept et l'histoire de l'homme est tissée de fils et de liens entre les cultures et les civilisations. Dans notre région du monde, un des plus longs ponts qui ont permis les communications multiculturelles a été la route de la soie qui a relié pratiquement toutes les civilisations de l'Asie à l'Europe. Les caravanes ne transportaient pas que les trésors matériels provenant de ces cultures; elles transportaient également de splendides réalisations de la pensée humaine et des ouvrages rédigés par des sages ainsi que les chefs-d'oeuvre de notre patrimoine culturel. Nous sommes heureux que l'UNESCO ait fait figurer le nom du grand penseur et poète turkmène Magtymguly au nombre des trésors culturels dont elle a fait la liste.

Nous félicitons l'UNESCO de l'aide qu'elle a fournie à plusieurs projets concernant l'Étude intégrale de la route de la soie, en organisant des expéditions et des colloques internationaux, en lançant des programmes internationaux de recherche, en créant des instituts internationaux, en promouvant le tourisme culturel et en réalisant des études et en produisant des films et des publications, dont un livre d'histoire sur les civilisations de l'Asie centrale. Aujourd'hui, nos pays encouragent la redécouverte des traces oubliées de la route de la soie en renforçant la coopération économique et culturelle.

Le Turkménistan estime qu'une étroite coopération économique peut permettre d'affermir la paix. Le seul moyen d'obtenir tous les avantages qu'offre la paix réside dans le respect des obligations internationales et des instruments juridiques mutuellement convenus, ainsi que dans la reconnaissance du fait que le maintien de la paix dépend aussi d'autres facteurs. À cet égard, le Turkménistan s'est prononcé sur la nécessité d'assurer le transit sûr et sans entrave des ressources naturelles par le biais d'oléoducs. Ces oléoducs, tout comme une nouvelle route de la soie, sont devenus les artères principales de la région et sont essentiels à son développement.

Le Turkménistan appuie le projet transdisciplinaire de l'UNESCO intitulé «Vers une culture de la paix». La culture de la paix ne deviendra une réalité que si elle bénéficie de l'appui des individus, des sociétés civiles et des gouvernements et, surtout, des dirigeants des nations. Oscar Arias, prix Nobel de la paix et ancien Président du Costa Rica a dit que

«les dirigeants doivent être prêts à se dévouer à la cause de la paix et de l'éducation. Notre créativité, notre sens de la justice et notre humanité doivent être nos armes dans cette entreprise.»

Les programmes de consolidation de la paix et de rétablissement de la paix doivent faire appel à toutes les ressources dont disposent les Nations Unies et notamment aux instruments relatifs aux droits de l'homme, aux mécanismes établis de règlement des conflits, aux programmes et études de l'UNESCO, à l'Université des Nations Unies et à son Académie internationale de formation de dirigeants, ainsi qu'aux bons services des Volontaires des Nations Unies et des Ambassadeurs itinérants des Nations Unies.

Il devrait être universellement admis que tout au long du processus d'éducation, les établissements scolaires doivent inculquer aux jeunes filles et garçons les valeurs de vie et de paix, de même que les principes de coexistence sociale, de solidarité humaine et de respect de la diversité. Nous devrions apprendre à nos jeunes à tempérer leurs ambitions par la compassion et la tolérance en vue de créer une nouvelle génération dans la tradition de Mohandas Gandhi et de Martin Luther King, Jr. Il sera alors possible de perpétuer l'espoir du Président Nelson Mandela qui a envisagé un monde dans lequel les dirigeants de demain n'accepteront jamais que quiconque soit privé de ses libertés, contraint à l'exode, condamné à la famine ou dénié de sa dignité humaine. Par ailleurs, l'irresponsabilité et l'ignorance continueront de conduire à la haine et la violence, à l'injustice sociale, à plus d'inégalités et de pauvreté, là où les populations risquent de ne jamais connaître que la guerre et le génocide au lieu de la paix et de la démocratie. C'est pourquoi le concept d'une culture de la paix et son application concrète revêtent une grande importance pour les générations futures. À cet égard, le Turkménistan appuie l'idée de faire de la culture de la paix le thème pivot de l'Assemblée du millénaire.

Pour terminer, je voudrais citer les propos de feu le sénateur des États-Unis, J. William Fulbright, qui a dit que

«Notre avenir n'est pas dans les étoiles, mais dans nos propres esprits et nos propres coeurs. Un encadrement créatif et une éducation libérale, qui vont en fait de pair, sont les premiers impératifs pour assurer un avenir prometteur à l'humanité.»

M. Izquierdo (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : L'époque que nous vivons appelle la paix. À la fin de ce millénaire, le monde entier réclame la paix, une paix durable où la guerre n'aura plus sa place. Pour y parvenir, nous devons nous engager sur la voie d'une culture de la paix, vers une culture de tolérance et de solidarité fondée sur les droits de l'homme et les principes essentiels de la démocratie, de la liberté et de la justice sociale.

Nous devons commencer avec l'enseignement, en offrant une éducation qui s'inspire de principes moraux, pluralistes, démocratiques, humanistes et scientifiques de nature à promouvoir le respect des droits de l'homme, un enseignement qui développe la pensée critique, qui inculque les compétences nécessaires pour améliorer l'efficacité dans le travail et la production, qui stimule la créativité, l'épanouissement de la personnalité et les compétences particulières de chacun. Ainsi, nous pourrions devenir des êtres humains solidaires, tolérants, épris de paix, disposés à résoudre nos conflits par d'autres moyens que le recours à la force et à la violence.

Les liens entre la paix, l'éducation et le respect des droits de l'homme sont essentiels, et à cet égard, nous sommes satisfaits de voir que le concept du droit à la paix gagne du terrain. Il suffit de citer les exemples mentionnés dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Rapport de synthèse contenant un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix» (A/53/370), et notamment les références à la réunion de l'Union interparlementaire qui a eu lieu en avril dernier à Windhoek, en Namibie, et à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains où l'on a discuté du concept de droit à la paix.

Il y a trois ans, dans cette même salle, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, un groupe de pays d'Amérique latine, appuyé par un grand nombre de délégations, a pris l'heureuse initiative de saluer la résolution 5.3, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et dans laquelle le Directeur général de l'UNESCO était invité à conduire les activités du projet transdisciplinaire intitulé «Vers une culture de la paix». Ces pays ont en outre demandé au Secrétaire général de faire rapport sur les activités éducatives menées dans le cadre de ce projet. En 1996, après avoir examiné le rapport et pris en considération l'importance de toutes les activités entreprises jusqu'à présent en faveur d'une culture de la paix, l'Assemblée générale a demandé que soit établi un rapport contenant des éléments pour l'élaboration d'un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix.

L'an dernier, dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/52/292, nous avons reçu les éléments pour l'élaboration d'un tel projet de déclaration et de programme d'action. Aujourd'hui, l'Assemblée générale est saisie d'une proposition concrète annexée au rapport figurant dans le document A/53/370, que j'ai déjà mentionné. Nous estimons par conséquent que le moment est venu de traduire ces

concepts en propositions d'actions concrètes pour passer de la lettre à l'action. Souvenons-nous qu'ensemble, nous avons décidé de proclamer l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix. Quel autre moment serait plus approprié pour adopter un programme d'action à long terme, qui contribuerait à édifier un monde auquel nous aspirons tous pour le prochain millénaire?

L'Équateur voudrait à cette occasion réitérer qu'il est résolu à oeuvrer activement en vue de trouver un mécanisme qui nous permettrait d'adopter un projet de déclaration et un programme d'action sur une culture de la paix. Une déclaration et un programme d'action d'une telle importance devraient recevoir l'appui de tous et c'est pourquoi il lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle se prononce sur cette question. Le Mouvement des pays non alignés l'a déjà fait il y a à peine quelques mois à Durban, où ses chefs d'État et de gouvernement se sont félicités de l'adoption de la résolution 52/13 de l'Assemblée générale et ont lancé un appel pressant pour la promotion d'une culture de la paix fondée sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur le respect des droits de l'homme, la démocratie et la tolérance, la promotion du développement et l'éducation au service de la paix, le rejet du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'occupation étrangère, la libre circulation de l'information, une plus grande participation des femmes en tant que partie intégrante de l'action menée en vue de prévenir la violence et les conflits, et sur des efforts visant à créer les conditions nécessaires à la paix et sa consolidation.

Enfin, je rappellerai que le Gouvernement équatorien est coauteur du projet de résolution intitulé «Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)» approuvé lors de la session de fond du Conseil économique et social et figurant dans le document A/53/L.25, que nous recommandons aujourd'hui à l'Assemblée générale pour adoption. C'est à nous qu'il appartient de bâtir le monde futur qui sera celui de nos enfants.

M. Xie Bohua (Chine) (*interprétation du chinois*) : Depuis la fin de la guerre froide, l'Assemblée générale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont engagé des discussions utiles sur la relation entre paix et guerre et entre paix et culture, et ont présenté le concept important d'une transition d'une culture de la guerre vers une culture de la paix qui se caractériserait par des éléments essentiels tels que le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, l'élimination de la pauvreté, l'importance de l'éducation,

l'amélioration de la condition de la femme et la promotion de la compréhension et de la tolérance mutuelles entre tous les peuples.

Nous notons avec satisfaction que, conformément à la résolution de l'Assemblée générale adoptée en décembre dernier, le Secrétaire général, en collaboration avec le Directeur général de l'UNESCO, a présenté à la présente session un rapport de synthèse contenant un projet de déclaration et de programme d'action pour une culture de la paix. Ce rapport est l'aboutissement des efforts conjoints des gouvernements et des peuples du monde. Il traduit les aspirations ferventes des peuples du monde au maintien de la paix, à la cessation des guerres, au respect des droits de l'homme et à la promotion du développement. Le Gouvernement chinois exprime sa gratitude pour la présentation de ce rapport.

Les Chinois sont un peuple épris de paix. Il y a plus de 2 000 ans, les grands penseurs de la Chine ont exprimé leurs aspirations vers un monde d'harmonie profonde, qui ne connaîtrait pas la guerre et dans lequel tous vivraient en harmonie. Ils ont émis l'idée que la bonne volonté et des relations de bon voisinage constituent un trésor national et ont exprimé leur amour de la paix et leur opposition au conflit et à la guerre. De telles valeurs se sont enracinées dans tous les aspects de la culture traditionnelle chinoise et sont devenues les principes directeurs orientant les relations entre les groupes ethniques chinois et entre la Chine et d'autres pays. Aujourd'hui, tous les groupes ethniques en Chine sont unis et vivent en harmonie. Parallèlement, la Chine s'efforce d'établir et d'approfondir des relations amicales de coopération avec les peuples des autres pays sur la base du respect mutuel et de la coexistence pacifique.

La paix et le développement sont indivisibles. Sans la paix et la stabilité, le développement économique et social ne dispose d'aucune base d'expansion. Sans le développement économique et social, la paix et la stabilité peuvent difficilement être consolidées et soutenues. Le Gouvernement chinois a toujours estimé que, pour atteindre le principal objectif de paix et de développement, la communauté internationale devrait déployer des efforts communs pour mettre sur pied un nouvel ordre politique et économique international qui soit juste, rationnel et fondé sur la Charte des Nations Unies et les cinq principes de la coexistence pacifique. Il faut s'abstenir de recourir à la menace ou à l'utilisation de la force ou appliquer des sanctions de façon inconsidérée dans le but de régler les différends et les litiges entre les pays. Les solutions doivent être recherchées par des moyens pacifiques et grâce au dialogue plutôt qu'à l'affrontement.

Comme l'indique le projet de déclaration et de programme d'action, la culture de la paix est un processus de transformation individuelle, collective et institutionnelle. Elle naît des convictions et des actions des individus et évolue dans chaque pays en fonction de son contexte historique, socioculturel et économique spécifique. La culture de paix est un concept non pas figé, mais plutôt multidimensionnel et riche de sens. Si elle veut promouvoir une culture de la paix, la communauté internationale devrait prêter une grande attention à la diversité du monde et respecter les différents moyens et démarches adoptés par chaque pays, selon ses propres conditions nationales. C'est seulement ainsi qu'il sera véritablement possible de concrétiser l'essence et les objectifs de la culture de la paix.

M. Mra (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : La création de l'Organisation des Nations Unies en tant que concept qualitatif a fait date dans l'histoire de l'humanité. En prenant cette décision capitale, nous avons tourné le dos à la culture de guerre et de violence. En même temps, nous nous sommes promis de pratiquer la tolérance et de vivre ensemble dans la paix. Cependant, au cours des années qui ont suivi, nous avons observé différentes manifestations de violence et, à notre grand désarroi, nous n'avons pas su métamorphoser la culture de guerre et de violence en une culture de paix. Il a fallu attendre 1989 pour que le concept de culture de paix renaisse et que nous commencions à lui accorder toute notre attention. Par suite des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour promouvoir ce concept à maints niveaux et dans de nombreux pays, un mouvement mondial s'est dessiné en sa faveur.

Après avoir examiné le concept de culture de paix lors des trois dernières sessions de l'Assemblée générale, nous avons été en mesure d'adopter la résolution 52/13 l'an dernier. Conformément à cette résolution, nous sommes maintenant saisis d'un rapport de synthèse comprenant un projet de déclaration et de programme d'action. À ce sujet, je souhaite exprimer nos remerciements au Secrétaire général et au Directeur général de l'UNESCO pour avoir présenté le rapport contenu dans le document A/53/370.

Comme nous le savons tous, le projet de déclaration et le projet de programme d'action présentés dans le rapport sont l'aboutissement des efforts que nous avons accomplis au fil des ans en vue d'asseoir les bases d'une culture de paix. Nous sommes convaincus que ces deux documents, fondés sur les idées émises tout au long du processus et étoffés grâce aux propositions et suggestions faites non seulement par divers organes de l'ONU et d'autres organisations internationales mais aussi par des États Membres,

constituent une base solide pour permettre d'atteindre notre noble objectif. Grâce à la déclaration et au programme d'action dont nous disposons maintenant, nous espérons que le processus intergouvernemental utilisé pour leur examen s'achèvera à temps pour la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix en 2000.

L'établissement d'une culture de paix ne peut être qu'un processus de transformation graduelle à long terme qui s'attaquera aux racines de la violence, si fermement implantée et cristallisée dans nos esprits. Comme l'histoire l'a clairement démontré, la transformation d'une culture de violence et de guerre s'est révélée difficile et parfois même frustrante. La mort de millions de personnes dans des guerres et de nombreux autres conflits survenus après la Seconde Guerre mondiale en témoigne de façon éloquente. Si l'histoire et les événements tragiques qui se déroulent actuellement dans différentes parties du monde donnent le moindre aperçu de l'avenir qui nous attend, nous pouvons facilement prédire que nos efforts futurs en faveur d'une culture de paix se heurteront à de nombreux obstacles. Il nous semble donc tout à fait approprié que la déclaration repose sur une démarche globale associant tous les acteurs principaux. Nous croyons également que la primauté conférée au rôle d'un grand nombre d'intervenants dont les actions frappent les esprits est adéquate car elle contribuera beaucoup au succès de nos travaux.

L'an dernier, ma délégation a affirmé de cette tribune que l'établissement ferme d'une culture de paix au plan national serait déterminant pour le succès de nos démarches au plan mondial. À ce sujet, il est reconnu à juste titre dans la déclaration le rôle capital de l'État dans l'instauration et la consolidation des conditions nécessaires à l'émergence du concept. Il faut se féliciter également que la déclaration reconnaisse l'importance du contexte historique, socio-culturel et économique spécifique d'un pays dans la promotion de la culture de la paix. Le Myanmar est pleinement conscient de la puissante influence que les conditions propres à un pays exercent sur la création d'une culture particulière.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'éducation dans ce que nous entreprenons. Il y existe un consensus sur le rôle clef de l'éducation dans les nouvelles orientations que prend le monde contemporain. Il est généralement reconnu qu'investir dans l'éducation équivaut à investir dans la paix et le progrès. La tâche d'édification d'une culture de paix exige, d'abord et avant tout, de neutraliser la haine et la violence dès leur stade initial. L'éducation est le meilleur outil à cette fin car elle offre toutes les possibilités d'agir en ce sens, en termes

d'interaction et d'engagement dans un long processus d'apprentissage, qui constituent les facteurs les plus propices au renforcement du sentiment d'appartenance et de convivialité. Elle instille la tolérance dans les esprits et favorise le rejet de la violence dans toutes ses manifestations. Appliquée de façon efficace, une politique d'éducation précisément définie et soigneusement adaptée aux besoins peut faire naître chez les enfants, dans leurs années formatrices, des valeurs, des attitudes et des comportements qui viendront alimenter une culture de paix. Nous croyons que cela augurera d'un avenir exempt de toute forme de violence. C'est pourquoi il est réjouissant de noter que la déclaration nous exhorte à mobiliser l'éducation qui doit par tous ses aspects concourir à l'objectif d'édification d'une culture de paix. Ma délégation estime que tel qu'il est rédigé, le projet de déclaration, par sa teneur et sa démarche, est approprié.

Je voudrais également saisir cette occasion pour faire des observations sur le projet de programme d'action. Il nous faut un programme d'action fondé sur la réalisation d'une culture de paix. Comme cela est indiqué dans le rapport, le projet de programme répond à ce besoin. Étant donné l'importance des efforts nationaux pour le succès des efforts mondiaux, la complémentarité entre les stratégies nationales et la stratégie générale est d'une importance vitale. Il convient donc que dans le projet de programme on encourage la définition de stratégies nationales qui seraient complémentaires au projet de programme dont nous sommes saisis.

S'agissant des mesures spécifiques proposées dans le projet de programme, nous pensons qu'elles seront une bonne source d'inspiration pour les États Membres lorsqu'ils mettront au point des stratégies nationales appropriées. Nous sommes certains que la complémentarité des stratégies à tous les niveaux accroîtra la synergie des activités et la cohérence de notre approche. Comme cela est suggéré dans le projet de programme, il est très important de mobiliser toutes les ressources disponibles pour assurer le succès du programme. Même si nous pensons que la stratégie globale qui doit encore être formulée indiquera les voies et moyens permettant de trouver des ressources pour financer le programme, il est tout aussi important de disposer des ressources de base nécessaires avant de nous lancer pleinement dans l'application du programme. À cet égard, le programme a besoin d'un appui financier solide et régulier pour son application. Nous n'avons pas de doute que dans la stratégie globale envisagée pour le programme on veillera à ce que les fonds nécessaires soient disponibles, de même que le système de contrôle de la stratégie globale assurera le financement du programme.

En tant que pays où la sérénité est l'un des objectifs les plus importants de la vie de presque chaque individu et où la tolérance l'un des traits de caractère les plus importants est entretenue et pratiquée consciencieusement par chacun, le Myanmar est l'un des auteurs de la résolution 52/15, intitulée «Proclamation de l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix». Nous ne pouvons donc qu'approuver l'objectif du projet de programme et considérer l'Année internationale de la culture de la paix comme l'occasion appropriée pour lancer l'initiative élaborée. Rien ne pourrait être de meilleur augure que de marquer le début d'un nouveau millénaire avec un programme de paix.

Enfin, pour mener à bien la tâche multiforme qui consiste à édifier une culture de la paix, il faut prendre des mesures générales sur tous les fronts, destinées aux individus de tous âges et tous groupes. Il convient de nous concerter et de coordonner nos efforts pour accomplir cette tâche monumentale. Avec l'élan que nous avons déjà acquis et un itinéraire pour l'avenir tracé par le projet de déclaration et le programme d'action, nous espérons vivement connaître le succès.

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine sur le point 31 de l'ordre du jour, intitulé «Culture de paix». J'exprime également la reconnaissance des délégations de ces pays au Secrétaire général, qui, en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a présenté à l'Assemblée un rapport de synthèse contenant un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix (A/53/370 et Add.1 et Add.2).

Pendant des siècles et des siècles, l'humanité a cru que les guerres étaient inévitables, que les conflits et les différends entre les peuples ne pouvaient être réglés que par la violence ou d'autres actions connexes tout aussi destructrices, ce qui a engendré et conforté une culture de guerre qui, tout au long de l'histoire, a donné lieu à d'innombrables actes de barbarie, a semé la destruction et la mort, et a culminé avec la Seconde Guerre mondiale et les conflits qui ont éclaté dans le cadre du système bipolaire qui a suivi.

Avec la création des Nations Unies en 1945, la communauté internationale a commencé une expérience qui, avec le temps, a changé profondément l'idée selon laquelle

les guerres sont inévitables, étant donné que depuis sa création la nouvelle organisation internationale, fondée sur des valeurs et des objectifs universellement partagés, s'est fixée comme tâche principale de «préserver les générations futures du fléau de la guerre», faisant de l'Organisation elle-même un acte de culture de paix.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur une culture de paix,

«La transition d'une culture de la guerre vers une culture de la paix, dont l'UNESCO avait fait un objectif prioritaire, a désormais été retenue également par l'ONU.» (A/53/370, *annexe, par. 3*)

La reconnaissance de cette priorité par le système des Nations Unies annonce une ère nouvelle pour l'humanité où l'on aura la conviction que la violence, dans toutes ses manifestations, peut être évitée.

Les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine s'inspirent du même principe qui établit que pour l'essentiel la démarche de la culture de paix repose sur l'idée selon laquelle plutôt que d'intervenir dans les conflits après qu'ils ont éclaté pour s'employer ensuite à consolider la paix, il est à la fois plus humain et plus efficace de prévenir d'abord cette violence en s'attaquant à ses causes. Pour bon nombre de peuples d'Amérique centrale, la prise en compte de ce principe découle d'une expérience douloureuse, directe et indirecte tirée de profonds conflits sociaux, économiques, politiques et idéologiques, qui nous ont menés sur la voie de la violence et de l'intolérance et ont donné lieu à l'affrontement et à la culture de la guerre pendant plus d'une décennie.

Avec l'avènement de la paix, acquise grâce à l'esprit qui a inspiré les accords d'Esquipulas, de Chapultepec et de Guatemala, les pays centraméricains aspirent à une région où la démocratie et la justice ont leur place, dont le développement est basé sur un processus d'amélioration progressive de la qualité de la vie grâce à la croissance économique assortie de l'égalité sociale, et la transformation des méthodes de production et des modes de consommation reposant sur un équilibre écologique comme appui vital de la région. Nous y aspirons tous en dépit des obstacles et des difficultés qui ont été aggravés par le passage dans la région de l'ouragan Mitch, qui a provoqué la destruction de biens, la mort de milliers de personnes et fait plus de 2 millions de sinistrés.

La vision d'une région unie dans la paix, la liberté, la démocratie et le développement, vision également partagée

par la République dominicaine, incite nos gouvernements à réitérer leur ferme appui au projet de déclaration et au programme d'action sur une culture de la paix, présenté par le Secrétaire général, en collaboration avec le Directeur général de l'UNESCO, dans le document dont nous sommes saisis et qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus à cette session.

Les éléments en question énoncés dans la déclaration sur une culture de la paix correspondent et sont un complément aux efforts de la communauté internationale pour promouvoir et appliquer de façon universelle tous les droits de l'homme — surtout en cette année de célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du cinquième anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Vienne — car nous pensons qu'il y a un lien clair et sans équivoque entre la paix et le respect des droits de l'homme.

Nous convenons qu'une culture de la paix est un processus de transformation individuelle, collective et institutionnelle issu des croyances et actions de l'individu et qui évolue dans un contexte historique, socioculturel et économique propre à chaque pays. À cet effet, le rôle de l'État dans le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales est essentiel et doit se faire en étroite collaboration et coopération avec la société civile pour instaurer des conditions propices au développement d'une culture de la paix.

En outre, l'éducation est le moyen fondamental pour créer une culture de la paix. C'est pourquoi El Salvador apprécie vivement les efforts de paix des gouvernements du continent américain par l'adoption, par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, le 3 juin 1998, d'un programme d'éducation pour la paix dans l'hémisphère. El Salvador apprécie également les efforts de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, 1995-2004, et les actions qui seront entreprises à l'occasion de la proclamation de l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix.

En ce qui concerne le programme d'action, nos gouvernements considèrent qu'il existe suffisamment d'éléments pour une réflexion large et approfondie dans chacun de nos pays, permettant d'élaborer un programme d'action national pour promouvoir la mise en oeuvre des propositions du Secrétaire général figurant dans son rapport et ce, en fonction de nos besoins et de notre situation économique et socioculturelle.

De même, nous estimons qu'il existe une concordance entre les objectifs et les stratégies du programme d'action sur une culture de la paix et les mesures concrètes pouvant être adoptées aux plans national, régional et international pour l'encourager. La consolidation de cet effort et son intégration aux acquis des États Membres de l'ONU dans l'application des résultats des conférences mondiales, notamment celles tenues depuis 1982, montrent l'importance que l'ONU attache à la mobilisation de l'opinion publique internationale pour une culture de la paix, au prochain millénaire.

Je voudrais réitérer l'engagement et la volonté politique des Gouvernements des États d'Amérique centrale et de la République dominicaine de propager les valeurs et d'encourager les comportements nécessaires pour édifier une culture de la paix, renforcée par les succès et les défis rencontrés par nos peuples et gouvernements dans la mise en oeuvre dans la région, depuis plusieurs années, des divers programmes sur une culture de la paix. Nous réaffirmons notre appui au projet de déclaration et au programme d'action sur une culture de la paix, présentés par le Secrétaire général. Nous convenons avec lui que la proclamation de l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix peut permettre de concrétiser les initiatives du programme d'action et aider à motiver l'opinion publique internationale en faveur d'une culture de la paix permanente dans l'esprit et le coeur de toute l'humanité.

Mme De Barish (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation s'associe à l'importante déclaration faite dans le cadre de l'examen du point 31 de l'ordre du jour, «Culture de la paix», par le Représentant permanent d'El Salvador, l'Ambassadeur Ricardo Cornejo, au nom du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama, de la République dominicaine et de mon pays, le Costa Rica.

Ma délégation est convaincue de la nécessité et de l'importance d'encourager une culture de la paix en vue d'amener des changements profonds et remplacer la culture de la guerre et de la violence par une culture de la paix et de la non-violence. Ceci constituera le défi du millénaire à venir. Notre appel en faveur de la paix s'est illustré, au cours des années, par de nombreuses initiatives telles que la création, en 1980, de l'Université pour la paix. Les objectifs et activités de cette université comprennent toujours la coopération avec l'UNESCO en vue de créer une culture de la paix dans le monde grâce au moyen irremplaçable de l'éducation et de la publicité.

Par la suite, mon gouvernement a proposé que l'année 1986 soit proclamée Année internationale de la paix et, en même temps, que la Journée internationale de la paix coïncide chaque année avec l'ouverture de la session de l'Assemblée générale. Enfin, il a proposé la proclamation de la Semaine mondiale de la paix au cours de la célébration du cinquantenaire de l'ONU, du 24 au 30 octobre 1995. À cet égard, la représentante du Turkménistan vient d'évoquer, dans sa déclaration, l'ancien Président du Costa Rica, M. Oscar Arias, lauréat du prix Nobel de la paix.

Nous remercions l'Ambassadeur Anwarul Chowdhury, du Bangladesh, d'avoir présenté cette question de façon si éloquente.

Ma délégation apprécie également la présentation par le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de l'UNESCO de l'excellent rapport figurant au document A/53/370, qui nous a été soumis conformément à la résolution 52/13 du 20 novembre 1997, parrainée par 71 délégations, dont celle du Costa Rica.

Ce rapport contient le projet de déclaration et le programme d'action sur une culture de la paix. Ces textes ont été élaborés de façon précise, comme cela apparaît des pages 5 à 14, et reflètent ce qui a été dit au cours des dernières années sur cette question. Ils contiennent des définitions et concepts de la culture de la paix ainsi que l'orientation d'actions futures par l'ONU et la communauté internationale. Nous attendons avec un vif intérêt l'adoption rapide du projet de déclaration et du projet de programme d'action afin que nous puissions commencer le prochain millénaire avec cette vision de la culture de la paix. Il est évident que les peuples du monde aspirent à l'avènement d'un monde meilleur, grâce à une culture de la paix telle que conçue dans diverses résolutions des Nations Unies et reflétée dans le projet de déclaration et le programme d'action.

Ma délégation considère que cela devrait être le thème du millénaire. Avec la fin de la guerre froide, les Nations Unies ont maintenant l'occasion de réaliser un de leurs objectifs fondamentaux et principaux, à savoir l'abolition de la guerre. Cela requiert, évidemment, une transformation profonde des racines culturelles de la guerre et de la violence dans la transition vers une culture de paix et de la non-violence.

Comme il est dit dans l'introduction — pages 4 et 5 — du document que nous examinons, cette transition vers une culture de paix est un objectif que l'on retrouve dans l'histoire même de l'Organisation des Nations Unies et de

ses partenaires, et que l'Assemblée générale a retenu comme un objectif prioritaire en proclamant l'Année 2000 Année internationale de la culture de la paix. Nous reconnaissons que la culture de la paix est une condition nécessaire pour la paix et la sécurité nationales et internationales. Elle complète la diplomatie préventive, le maintien de la paix, le désarmement et la reconversion militaire.

Il ne suffit pas d'envoyer des forces de maintien de la paix pour séparer les parties belligérantes ou de se lancer dans des opérations de consolidation de la paix après un conflit. La diplomatie préventive ne semble pas non plus suffisante. Il est nécessaire d'agir en même temps à un niveau plus profond. Le développement d'une culture de la paix peut constituer un fondement solide sur lequel appuyer le désarmement et la reconversion militaire, tout en répondant aux préoccupations en matière de sécurité humaine.

La transition vers une culture de paix exige la participation des individus, des collectivités et des institutions à tous les niveaux. Elle est subordonnée à l'existence et à l'essor d'un mouvement mondial en ce sens, auquel l'Organisation des Nations Unies peut fournir inspiration et direction. L'Année internationale de la culture de la paix, l'an 2000, offre l'occasion de mobiliser un tel mouvement mondial qui comprendrait les éducateurs, les journalistes, les parlementaires, les communautés religieuses, les organisations de femmes, d'hommes, de jeunes ou de personnes âgées, la société civile et les organisations non gouvernementales.

Il est important de souligner le rapport entre la culture de la paix et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le respect et la défense de tous les droits de l'homme, politiques et civils, sociaux, culturels et économiques sont indispensables à l'existence d'une culture de paix. En commémorant cette année le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est nécessaire et important que la communauté internationale réaffirme son engagement total vis-à-vis du respect de tous les droits fondamentaux.

Il n'y a rien de plus destructeur pour les droits de l'homme que la culture de la guerre et de la violence. La promotion d'une culture de la paix doit donc être comprise comme l'une des étapes capitales de la mise en oeuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour terminer, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

M. Federico Mayor, a déclaré que le droit à la paix est aussi un droit de l'homme.

Ma délégation nourrit l'espoir que la culture de paix sera considérée comme la vision positive et fondamentale avec laquelle nous devrions aborder le nouveau millénaire. Le Costa Rica, coauteur du projet de résolution figurant dans le document A/53/L.25, recommandé par le Conseil économique et social lors de sa récente réunion, serait très heureux que ce projet de résolution soit adopté par consensus par l'Assemblée.

M. Najem (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : En examinant une fois de plus la question intitulée «Culture de la paix», l'Assemblée générale donne l'occasion à tous les États de faire connaître leurs vues et leurs idées quant à la signification que revêt une culture de la paix.

Le Liban a toujours été le berceau de la paix et s'est toujours efforcé d'en diffuser les valeurs et la culture. Nous voudrions donc enrichir les débats de l'Assemblée générale par une contribution susceptible de clarifier certains aspects de ces questions qui devraient à notre sens apparaître dans les documents qui seront publiés sur la culture de la paix.

Ici s'expriment le désir de savoir et l'aspiration à un sentiment de sécurité. Une civilisation fondée sur la culture de la paix devrait s'opposer à l'ignorance, à l'oppression et au sous-développement sous tous leurs aspects. Elle ne devrait pas fermer les yeux sur la faim, la pauvreté, les déplacements forcés de populations ou l'occupation étrangère, car de tels fléaux ont de graves répercussions pour la communauté internationale et mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

La culture de la paix s'oppose à n'en pas douter à la culture de la guerre. Il lui est donc impossible d'accepter les répercussions de la culture de la guerre sur la société humaine. Je tiens à souligner combien il est important de ne pas se laisser aller à la précipitation en traitant la question de la culture de la paix, en faisant comme si le monde d'aujourd'hui ne connaissait plus ni la guerre ni les facteurs qui provoquent les guerres. L'histoire de l'humanité est pleine de cultures et de civilisations qui ont connu la décadence parce que personne ne les a défendues contre les ennemis de la paix.

La culture de la paix représente une vision légitime pour l'avenir et le XXIe siècle. Si ce que l'on entend par culture de la paix correspond à l'intervention visant à prévenir les conflits armés, alors la communauté internationale, telle qu'elle est représentée à l'Organisation des

Nations Unies, forum de la paix, doit faire pression sur les troupes israéliennes pour qu'elles observent les principes et la culture de la paix. Israël doit être contraint à abandonner sa politique d'agression contre le sud du Liban et l'ouest de la Bekaa, occupée depuis 1978. Israël refuse d'appliquer les dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui exigent son retrait immédiat et sans condition du sud du Liban.

Cette politique arrogante et intransigeante de refus d'appliquer les résolutions de l'ONU est une politique ennemie de la culture de paix, dont nous souhaitons tous la diffusion au sein de nos peuples, pour qu'ils puissent vivre en paix. Le bellicisme que cultive obsessivement Israël, et qui se traduit par les bombardements quotidiens des populations civiles du sud du Liban, avec toutes sortes d'armes, n'est-il pas ennemi de la culture de paix? Les actes d'agression prémédités des troupes d'occupation israéliennes perpétrés en avril 1996 contre le quartier général de l'ONU à Qana dans le sud du Liban — siège des envoyés de paix dans la zone — et le meurtre de 106 femmes, enfants et personnes âgées innocents, ne sont-ils pas des actes contraires à la culture de la paix?

En outre, que pouvons-nous dire lorsque nous voyons Israël, qui prétend vouloir appliquer la résolution 425 (1973) — laquelle exige le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël du Liban —, confisquer des terres libanaises et s'en attribuer la propriété. Israël l'a d'ailleurs admis.

Aussi, les Arabes — qui ont fait de la paix une composante à part entière de leur civilisation, de leur patrimoine et de leur existence quotidienne, et un élément fortement ancré dans leur vie et leurs coutumes — estiment-ils que le rôle naturel de l'Organisation des Nations Unies et de ses différentes institutions est de diffuser activement les valeurs de paix. Les Arabes ont approuvé le concept «terre contre paix» proposé par les Nations Unies pour restaurer la paix au Moyen-Orient, ainsi que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. De son côté, le Gouvernement israélien fait tout son possible pour provoquer de nouvelles guerres d'agression et se doter d'armes nucléaires.

Nous sommes ici confrontés à deux cultures différentes : une culture nationale, humaniste — la culture de la paix — et une culture d'agression et de domination incarnée par la politique des forces d'occupation israéliennes. Nous craignons que la culture devienne un creuset d'où émergerait la guerre entre les peuples et les États plutôt que cette culture de la paix à laquelle nous aspirons tous.

Nous voyons la pluralité culturelle dans le monde comme un facteur bénéfique contribuant à enrichir la culture de la paix qui devrait embrasser la totalité de ces cultures. Il est donc préjudiciable que certains peuples tentent d'imposer leur culture au détriment de celle des autres. Les droits de l'homme sont une expression de la tolérance dans toutes les cultures; ils sont le fondement de la paix et du progrès. S'ils sont conçus de manière juste et honnête et s'ils sont mis en oeuvre de façon équitable, les droits de l'homme ne sont étrangers à aucune culture mais font au contraire partie intégrante de la somme des cultures de toutes les nations.

Cependant, la réalité amère vécue dans bien des endroits du monde est marquée par de nombreuses tentatives visant à détourner ces principes et violant de façon flagrante les droits de l'homme et les valeurs de la culture de la paix. Alors que le droit à l'autodétermination de millions de Palestiniens et de centaines de milliers de personnes déplacées par les forces d'occupation israéliennes au Sud-Liban et au Golan syrien est bafoué, nous constatons que les défenseurs de la culture de la paix et des droits de l'homme n'ont pris aucune des mesures décisives nécessaires pour contraindre les troupes d'occupation israéliennes à se retirer des territoires arabes occupés et à respecter et mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, afin de donner une chance à la paix et à la culture de la paix de sorte qu'elles soient profondément ancrées dans la conscience et la vie quotidienne de tous les peuples.

Héritier de 6 000 ans de civilisation, le Liban est dans l'attente de l'avènement d'un monde d'où seraient absentes l'occupation et l'hégémonie, d'un monde où les principes de justice, d'égalité et de paix des Nations Unies triompheraient.

M. Yacoubou (Bénin) : L'inscription en plénière du point 31, intitulé «Culture de la paix» m'offre, une fois encore, l'occasion de prendre la parole devant notre auguste assemblée pour partager avec elle l'intérêt particulier de mon pays, le Bénin, à la paix dans le monde et surtout à la nécessité de sauvegarder celle-ci par la mise en place progressive et effective d'une culture de paix.

À l'instar des autres délégations, la délégation béninoise tient à féliciter et à remercier chaleureusement le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), non seulement pour les documents fort utiles mis à notre disposition mais aussi et surtout pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de

déployer pour sensibiliser la communauté internationale sur cette valeur universelle que constitue la paix et enseigner dans sa subconscience les germes d'une culture de cette paix, indispensables pour le relèvement des nombreux défis qui pèsent sur l'humanité.

Avec la fin du phénomène longtemps redouté de la guerre froide, la communauté internationale a poussé un soupir de soulagement parce que se sentant désormais épargnée d'une guerre planétaire de l'ampleur de celles qui, par deux fois, ont été lourdes de conséquences pour l'humanité. Mais force est de constater que l'avènement de la paix reste toujours fragilisé par la persistance du sous-développement et, surtout, par la résurgence des doctrines et idéologies de racisme, de xénophobie, d'ethnocentrisme, d'intolérance et de violence qui sont, malheureusement, à la base des conflits meurtriers et génocidaires qui se déroulent un peu partout dans le monde, notamment en Afrique et en Europe.

C'est dire que pour garantir une paix durable, il importe d'agir à la fois sur ces deux catégories de facteurs économiques et sociaux. Parallèlement à nos efforts et actions dans le domaine du développement, nous devons oeuvrer ensemble pour décourager à jamais les doctrines de la violence et de l'intolérance et promouvoir une culture de la paix dans l'esprit de chaque être humain par le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, et surtout par l'éducation.

À cet égard, ma délégation se félicite des actions efficaces engagées par l'UNESCO dans ce domaine et l'assure du soutien du Bénin ainsi que de sa totale collaboration.

La réussite d'une oeuvre aussi noble mais difficile que constitue la culture de paix ne doit pas être l'apanage d'un individu, d'un seul État ou d'une seule organisation internationale. Elle requiert la participation de l'ensemble de la communauté internationale à la mise en oeuvre, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'une stratégie et d'un programme d'action conçus et admis par tous les acteurs de la vie internationale.

C'est pourquoi ma délégation se réjouit des projets de déclaration et de programme d'action contenus dans le document A/53/370, ainsi que du projet de résolution A/53/L.25 sur la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), actes qui seront soumis à l'Assemblée générale pour l'adoption. Outre les contours du concept de culture de la paix qu'ils définissent, ces projets

contiennent des propositions de stratégie et d'action concrètes communes à mettre en oeuvre pour promouvoir une véritable culture de paix et conjurer à jamais le spectre de la guerre et des conflits.

L'instauration d'une culture de paix permettra à l'Organisation et à l'ensemble de la communauté internationale, grâce à la sécurité internationale, au respect et à la défense des droits de l'homme qu'elle inspirera, de consacrer leurs efforts et énergies à la résolution des nombreux problèmes de développement.

En proclamant l'an 2000 Année internationale pour la culture de la paix, l'Assemblée générale n'a pas voulu seulement montrer l'intérêt qu'elle attache à la paix, elle a voulu surtout inviter la communauté internationale à accorder une priorité à la promotion d'une culture de paix pour garantir une société internationale sans violence aux générations actuelles et futures.

Aussi, le Bénin soutient-il la proposition que le thème principal de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale qui aura lieu en l'an 2000 soit «Culture de la paix», afin que le monde entier prenne conscience de la nécessité de sauvegarder cette paix pour que le bien-être de la personne humaine soit assuré au prochain millénaire.

Au regard de ce qui précède, il revient à chaque État de prendre dès à présent les dispositions requises pour mettre en oeuvre le programme d'action qui sera adopté à l'issue de nos travaux. Des dispositions devront être particulièrement prises pour marquer l'an 2000, Année internationale pour la culture de la paix, par la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation impliquant les parlementaires, les partis politiques, les enseignants, les journalistes, en somme, toute la société civile.

Déjà le Bénin, en ce qui le concerne, à travers son processus de démocratisation engagé depuis 1990, s'emploie à l'instauration d'une culture des droits de l'homme, préalable d'une culture de paix. Les droits politiques et civils, le droit à la différence, la tolérance sont autant de préceptes qui sont cultivés et vécus quotidiennement au Bénin où il est désormais acquis que le respect, la défense et la promotion des droits fondamentaux de la personne humaine constituent la condition *sine qua non* pour la promotion d'une véritable culture de paix.

M. Ka (Sénégal) : La haine raciale, ethnique ou religieuse, l'ignorance, le mépris culturel, la xénophobie, la pauvreté extrême, l'étouffement des libertés publiques, tels

sont entre autres les facteurs qui nuisent à la coexistence pacifique entre les sociétés humaines.

Et si la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, la haine, la discrimination raciale, l'intolérance ethnique, religieuse ou politique, les carences démocratiques, l'absence de dialogue social peuvent aussi constituer autant de sources de tension qu'il convient de juguler.

Ma délégation estime qu'en ce siècle évanescant et au seuil du troisième millénaire, avec tant de défis qui suscitent, à la fois espoir et inquiétude, l'humanité a besoin de se ressourcer dans les vertus et dans l'inépuisable gisement que représente le dialogue entre les civilisations et les cultures. Il nous faut mettre en oeuvre une théorie de la convergence pour assurer «une transition de la raison de la force vers la force de la raison», pour emprunter cette belle expression au Directeur général de l'UNESCO, M. Federico Mayor. En définitive, la culture de la paix implique le culte de la non-violence, la priorité au dialogue et à la négociation. Cette culture de la paix participe également d'une stratégie de prévention des conflits.

Aujourd'hui, toutes les régions du monde sont en proie à des conflits destructeurs qui englobent d'immenses ressources financières et humaines qui auraient pu, ou auraient dû, être consacrées au développement pacifique des nations. Ces conflits persistants installent dans l'esprit des hommes une dangereuse culture de la violence qui n'épargne même plus les enfants, les personnes âgées et les femmes. S'y ajoutent que les moyens modernes de communication sont, consciemment ou inconsciemment, utilisés pour répandre la culture de la violence, de l'intolérance et de la xénophobie.

Faut-il le rappeler, c'est dans cette quête de la culture de la paix qu'a été institué le prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, créé par l'UNESCO, en 1989. Ce prix a été décerné à d'éminentes personnalités : en 1991, au Président Nelson Mandela, alors Vice-Président de l'African National Congress, et au Président Frederik De Klerk, de l'Afrique du Sud; en 1993, à MM. Itzhak Rabin, Shimon Pérès et Yasser Arafat, pour renforcer le processus de paix au Moyen-Orient, à la suite de la signature des Accords de paix de Washington; en 1996, au Président de la République guatémaltèque Alvaro Arzu et au commandant Rolando Moran, représentant de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, pour encourager le processus de paix et consolider l'accord du 29 décembre 1996; enfin, en 1997, au Président Fidel Ramos, alors Président des Philippines, et à M. Nur Misuari, Président du Front Moro de Libération nationale, pour avoir signé, le 2 septembre

1996, un accord de paix mettant fin à un conflit de 30 ans. Le grand mérite de ce prix Houphouët-Boigny réside, en définitive, dans sa vocation à promouvoir une vision globale de la culture de la paix en Afrique et dans le monde.

Le Gouvernement sénégalais, qui a fait du dialogue l'une des constantes de sa politique étrangère, reste attaché à la promotion d'une culture de la paix. Mon gouvernement, en coopération avec l'UNESCO, a pris l'initiative de construire un mémorial, non loin de l'île de Gorée, face aux Amériques, pour rappeler à la conscience universelle ce que fut la traite des Noirs mais aussi pour jeter un pont destiné à la réconciliation entre les peuples, qui doivent désormais cultiver le pardon et la tolérance.

Voilà pourquoi mon pays considère qu'il est de la plus haute importance d'investir dans l'éducation et la formation des jeunes générations, dans une optique d'universalité des valeurs et des idées, dans une approche panhumaniste qui sauvegarde et perpétue la mesure et l'accord conciliant entre les peuples et les nations.

Voilà pourquoi mon pays s'est porté coauteur du projet de résolution soumis à l'attention de l'Assemblée générale visant à proclamer la décennie 2001-2010 Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, c'est-à-dire une décennie en faveur de ceux qui auront en charge le destin de l'humanité.

Veillons ensemble à élever dans l'esprit de ces jeunes générations les défenses de la paix. Veillons aussi à faire assurer partout dans le monde le respect et la promotion des droits de l'homme, de tous les droits de l'homme, qu'ils soient civils, politiques, sociaux, culturels ou économiques.

L'année du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme offre l'exceptionnelle opportunité de promouvoir l'éducation aux droits de l'homme dans nos systèmes d'enseignement, de même que la culture de la tolérance et de la paix dans les rapports entre les États mais aussi dans les rapports entre les peuples. Dans cette quête, le rôle de l'ONU demeure irremplaçable pour édifier un monde de tolérance, de paix et d'amour.

M. Pérez-Otermin (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Pour l'Uruguay, la culture de la paix représente un engagement extrêmement important de la part de la communauté internationale. Par essence, nous sommes un pays épris de paix. Nous ne comprenons pas d'autres formes de comportement et de coexistence entre les nations. Nous ne saurions imaginer un monde en conflit permanent.

Nous ne voulons pas d'une coexistence entachée par l'affrontement et nous n'aimons pas voir des peuples fraternels, aux cultures différentes, détruire des sociétés qu'ils pourraient édifier dans la paix. Le moment est venu d'en finir avec les affrontements qui se transmettent d'une génération à l'autre. Il est temps de mettre fin à la discorde et d'envisager l'avenir avec optimisme.

L'avènement de la culture de la paix, par opposition à la culture du conflit, coïncide avec la fin de la guerre froide. Néanmoins, et de manière paradoxale, depuis 1989, plus de 4 millions de personnes à ce jour ont été victimes de conflits armés, la majorité d'entre elles étant des civils.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/15 adoptée à sa dernière session, a déclaré l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix et il appartient à la présente session de mettre en oeuvre le programme d'action qui a été élaboré par le Secrétaire général avec la collaboration de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'ONU progresse dans cette voie en s'attachant à la promotion de la paix parmi ses États Membres, traduisant ainsi l'idée à l'origine de la fondation de l'Organisation qui visait à éviter la guerre entre les nations.

De nos jours, la nature des conflits a changé, passant d'une dimension internationale à la prédominance de conflits à caractère interne engendrés généralement par la pauvreté, l'ignorance, la destruction de l'environnement et, notamment, par le mépris des droits fondamentaux qui sont la base d'un ordre démocratique. La culture de la paix présuppose une nouvelle tâche pour le siècle prochain : s'attaquer aux racines et aux causes de la guerre et de la violence. C'est une approche d'ensemble qui englobe le respect des droits de l'homme, la démocratie, la tolérance, le développement durable, l'éducation au service de la paix, la libre circulation de l'information et une plus grande participation des femmes. Je peux vous assurer qu'en Uruguay, les programmes éducatifs envisagent déjà le concept de «culture de la paix» et nous espérons que les générations futures ont déjà pleinement intégré cette vision du monde.

Nous nous réjouissons tout particulièrement que dans notre région notamment, les groupes de guérillas déposent leurs armes en vue de s'attaquer à des tâches qui concernent la société dans son ensemble. Nous sommes très heureux de voir que nos frères de l'Équateur et du Pérou ont décidé de renoncer à la menace de la guerre pour miser sur la paix. Nous nous félicitons de la déclaration prononcée à Ushuaia, en République argentine, par les Présidents du Marché

commun du Sud (MERCOSUR), ainsi que de la Bolivie et du Chili, par laquelle ils ont affirmé que nos pays constituent une zone de paix.

La réalité d'une culture de la paix commence au sein de la famille, le noyau principal et prioritaire où l'enfant reçoit ses premiers enseignements dans ce sens, pour les compléter ensuite dans les écoles et au sein des communautés. Nous constatons également dans ce projet que la participation des médias — la presse, la radio, la télévision, de même que l'informatique — est considérée comme un objectif prioritaire. Les devoirs et les responsabilités qui leur incombent n'ont peut-être pas été suffisamment mis en évidence dans le programme d'action, au regard de l'importance que nous leur accordons. La communauté internationale, qui est ici représentée par cette Assemblée générale, doit expressément confier aux médias la tâche importante d'inculquer une culture de la paix et non pas une culture de la violence. Cette mobilisation générale doit commencer dès à présent.

Nous devons faire en sorte que l'an 2000 annonce le début d'un siècle consacré à la paix, où les armes nucléaires et toutes les armes de destruction massive ne seront plus qu'un cauchemar et relégués aux oubliettes, grâce au courage et à la détermination, la culture de la guerre qui a dominé le siècle dans lequel nous vivons encore.

Ma délégation se félicite du rapport présenté par le Secrétaire général et élaboré en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et elle appuie pleinement les projets de déclaration et de programme d'action qui y figurent, tout en suggérant que la culture de la paix devrait être considérée comme un des thèmes pivots de ce qu'on a appelé l'Assemblée du millénaire.

M. Zmeevski (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie a toujours appuyé l'idée d'une culture de la paix qui englobe les valeurs, les philosophies et les normes de conduite universelles fondées sur le respect de la paix, la tolérance, les droits de l'homme et les libertés fondamentales de la personne. L'application du concept d'une culture de la paix est une tâche difficile et multiforme dont la réalisation concrète devrait donner lieu à une transition vers un monde sans guerre ni violence où régneraient le droit et la démocratie.

En un an, cette conception a connu un nouvel essor, comme en témoigne le projet de programme d'action sur une culture de la paix qui figure dans le rapport de synthèse

présenté par le Secrétaire général dans le document A/53/370. Le projet appelle en particulier l'attention sur le besoin d'une stratégie universelle dans ce domaine, qui serait complétée par la préparation de stratégies nationales.

C'est précisément dans ce sens que s'oriente le projet de grande envergure intitulé «An 2000 — une culture de la paix en Russie», que nous avons entrepris en Russie en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Son objectif principal consiste à orienter et à coordonner les activités qui vont être entreprises en Russie dans le cadre de l'Année internationale pour une culture de la paix. Nous envisageons à plus long terme d'orienter la société russe vers la non-violence et la tolérance et d'ancrer l'idée de la paix dans un processus positif étroitement lié à la défense des droits de la personne, la démocratie, la compréhension mutuelle et la solidarité entre tous les peuples et les cultures.

Le concept qui est décrit dans le projet a été élaboré en tenant compte des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague en 1995, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing en 1995, et de la Conférence internationale intitulée «Des stéréotypes de la guerre aux idéaux de la paix grâce à la culture et à l'éducation» qui a eu lieu à Moscou en 1997.

La pertinence et la spécificité du projet tel qu'appliqué en Russie sont étroitement liés à la nécessité de la formation d'une société civile, de la primauté du droit, de la prévention des tensions ethnoreligieuses et sociales ainsi qu'à des activités propres à améliorer le niveau de vie et le niveau culturel de notre peuple. De plus, la culture de paix est un mouvement orienté vers la réaffirmation des valeurs universelles et une recherche de réponses aux problèmes des crises dites de civilisation, marquées de plus en plus par des phénomènes aussi graves que l'aliénation et la marginalisation des individus, la cruauté et la violence culturelles ainsi que l'amplification de diverses formes d'extrémisme. Le projet « An 2000 — Une culture de paix en Russie » participe d'une conception multidimensionnelle de la paix, de la non-violence et de la tolérance dans l'esprit des individus. Une importante voie menant à la réalisation de cette tâche est celle offerte par l'éducation, tant l'éducation formelle dispensée dans les écoles que l'éducation informelle issue des institutions publiques et des médias.

La culture de paix est réaffirmée dans le processus de mobilisation de la société civile et de renforcement de la protection juridique de la population. Elle triomphera

lorsque l'importance de la prévention des conflits et de l'élimination de leurs causes, au moyen du dialogue et de la négociation, commencera à être comprise en ce qui concerne non seulement les structures étatiques mais aussi tous les citoyens. En termes concrets, cela signifiera la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures spécifiques à long terme. Ces dernières comprennent notamment la diffusion d'information publique sur les objectifs et les tâches liés à l'Année internationale de la culture de la paix, la réalisation d'études scientifiques sur la culture de paix et de dialogue entre les civilisations, l'organisation et l'utilisation de l'expérience internationale acquise dans ce domaine, la création d'un système d'éducation de la société favorisant l'ouverture d'esprit à la paix, à la démocratie, aux droits de l'homme et à la tolérance, la réalisation d'activités de promotion du respect des droits de l'homme et des droits des minorités ainsi que l'affirmation de la non-violence en tant que moyen le plus important pour la prévention effective des conflits.

En appuyant l'adoption par l'Assemblée générale d'un programme d'action sur une culture de paix, la délégation russe exprime l'espoir que la mise en oeuvre de ses dispositions favorisera la mise en valeur des objectifs fondamentaux de l'ONU, qui consistent d'abord et avant tout à préserver les générations futures du fléau de la guerre et à réaffirmer la foi placée dans les droits de l'homme fondamentaux et dans la dignité et la valeur de la personne humaine.

M. Kpotsra (Togo) : Ainsi qu'il nous a été donné de nous en rendre compte, la question de la promotion d'une culture de la paix sera l'un des objectifs prioritaires de la communauté internationale au début du prochain millénaire.

S'il en est ainsi, c'est parce que, selon les termes mêmes du rapport du Secrétaire général présenté à cet égard, avec le concours du Directeur général de l'UNESCO,

«Dans un monde en pleine mutation, où les questions éthiques prennent une importance croissante, la culture de la paix offre aux générations futures des valeurs qui peuvent les aider à façonner leur destinée et à participer activement à l'édification d'une société plus juste, (...) plus libre et plus prospère, prélude à l'avènement d'un monde plus pacifique.» (A/53/370, chap. I, par. 7)

À la réflexion, il paraît évident que le processus avait déjà été enclenché, du fait même de la création d'une Organisation des Nations Unies fondée sur les valeurs de

paix et de justice et orientée vers l'édification d'un monde plus juste et plus pacifique.

Avant d'aller plus loin, je voudrais, au nom de ma délégation, féliciter le Secrétaire général et, à travers lui, le Directeur général de l'UNESCO pour leur excellent rapport, qui énonce, avec force détails, les grands axes de l'action à mener, tant par le système des Nations Unies que par les États Membres, en vue de préserver, à terme, les générations futures du fléau de la guerre, de la misère et de la pauvreté.

Au nombre des actions à mener, il me plaît d'en évoquer brièvement certains des aspects qui paraissent essentiels à ma délégation. L'édification d'une culture de la paix, rappelons-le, est une tâche qui requiert une action d'ordre éducatif, culturel, social et civique de grande envergure.

C'est une oeuvre qui sollicite chaque individu et qui suppose une stratégie d'ouverture à l'échelle familiale, nationale, régionale et universelle, conçue dans le but de faire en sorte que la culture de la paix soit indissociable de la culture tout court et qu'elle s'ancre dans le coeur et l'esprit de tout homme et de toute femme.

Aux jeunes États, à ceux d'Afrique notamment, il appartiendra en particulier d'oeuvrer à la consolidation des acquis de l'État-nation dans des espaces géographiques artificiellement découpés, phénomène qui avait déjà fragilisé le sentiment des populations y vivant d'appartenir à la même communauté nationale. Ce phénomène semble avoir pris une dimension nouvelle depuis que le processus de démocratisation, au demeurant souhaité et perçu comme devant prendre en compte les spécificités propres à chaque peuple, depuis que le processus de démocratisation, dis-je, a connu des dérapages incontrôlés sous l'effet des pressions extérieures au continent et peu averties des réalités nationales. La conséquence inéluctable en est que le saut abrupt sur la voie de la démocratisation s'est accompagné, dans la plupart de nos États, de troubles sociopolitiques qui ont sérieusement ébranlé la structure sociale et l'oeuvre de cohésion nationale entreprise après les indépendances.

Outre la consolidation de l'État-nation, la gestion des périodes postconflit, sur le continent africain notamment, s'impose à nos yeux comme un autre aspect essentiel à prendre en compte dans la promotion d'une culture de la paix. En effet, la violence appelant toujours la violence, si des actions concrètes, adéquates ne sont pas diligentées dans des régions affectées par des conflits, l'on court de grands risques de voir ces régions se transformer en théâtres

continus d'affrontements de tous genres. Aussi importe-t-il de développer et d'amplifier les efforts entrepris à ce sujet dans le cadre du système des Nations Unies. Dans cet ordre d'idées, il ne nous paraît guère inopportun d'espérer voir les futurs accords de paix davantage associés au développement d'une culture de la paix et comporter des programmes nationaux relatifs à la culture de la paix appelant les parties au conflit à travailler ensemble à l'exécution de projets de développement.

Dans le même ordre d'idées, il faut espérer que des suites qui découleront de l'examen de l'important rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique résultent des actions concrètes susceptibles d'infléchir les tendances actuelles et d'aider à engager l'Afrique dans la voie d'un développement véritable, dans la paix et la stabilité.

L'impératif de la promotion d'une culture de la paix appelle, par ailleurs, à revitaliser les trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le développement. À cet égard, il est heureux de se féliciter du regain d'intérêt suscité par ces Centres qui, nous en sommes convaincus, peuvent contribuer à améliorer la compréhension et la coopération entre les États de chacune des régions concernées, dans le domaine de la paix, du désarmement et du développement.

Pour sa part, le Gouvernement togolais reste persuadé que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, au sujet duquel la Première Commission a adopté, à l'unanimité, le 5 novembre dernier, une résolution appelant à sa revitalisation, peut, dans le contexte actuel, jouer un rôle de premier plan en encourageant l'adoption de mesures de confiance au niveau régional et, par là, en favorisant les progrès dans le domaine du développement durable. Ce faisant, le Centre régional accompagnera les efforts entrepris dans le cadre des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits dont se dote le continent africain.

Mon pays, qui abrite le siège dudit Centre, saisit l'occasion que lui offre cette tribune pour renouveler ses vifs remerciements aux États amis qui, de tout temps, ont contribué financièrement au Fonds d'affectation spéciale du Centre. Il lance un appel solennel pour que les efforts de redynamisation actuellement en cours soient soutenus et accompagnés par tous.

Comme l'a proclamé la Déclaration adoptée à l'issue du Sommet mondial pour le développement social, la justice

sociale et l'élimination de la pauvreté sont indispensables à l'instauration et au maintien de la paix et de la sécurité au sein des nations et entre les nations. De même, comme l'affirme si pertinemment le Programme des Nations Unies pour le développement dans ses propositions, un développement centré sur l'être humain est à la fois une condition préalable de la paix et la conséquence de la paix.

C'est dire combien il importe de faire en sorte que cette autre dimension, l'élimination de la pauvreté, fasse l'objet d'une attention particulière dans notre campagne pour la promotion d'une culture de la paix. Car, si la paix n'est pas seulement synonyme d'absence de guerre, il est évident qu'elle est intimement liée au développement économique.

Or, en dépit des multiples efforts consentis par les États africains pour reformer leur économie tout en élargissant leur espace démocratique, ils sont toujours en butte à des difficultés économiques et financières qui ne leur permettent pas d'assurer à leurs populations le minimum vital.

Dès lors, toute entreprise incitant à se départir de la culture de la violence se trouverait viciée à la base si les populations concernées continuent de vivre dans un état de dénuement total, étant entendu que les situations de pauvreté favorisent toujours l'émergence de conflits. Ainsi donc, l'interaction qui existe entre la culture de la paix et le développement durable est la pierre angulaire de l'entreprise à laquelle la communauté des États est conviée au seuil du nouveau millénaire.

Le rapport qui nous est présenté à cet égard décrit les grands axes de la tâche à accomplir et fixe certaines orientations. Il reste aux États, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, aux institutions spécialisées tout comme aux sociétés civiles nationales, armés de la volonté politique nécessaire, de concrétiser les aspirations profondes et légitimes des populations à un monde de justice et de paix, à un monde dénué de misère et de pauvreté.

La séance est levée à 12 h 55.